

LES SOUSSIGNEES :

▪ La société **OPTIQUE ROYER**, société à responsabilité limitée au capital de 520 000 € ayant son siège social à CHENAS (69) – 44, Square des Vignes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 478 133 689,
Représentée par Monsieur Fabien ROYER, co-gérant,
Titulaire de 8 850 actions,

▪ La société **Opti'KA**, société par actions simplifiée au capital de 10 000 € ayant son siège social à RILLIEUX LA PAPE (69140) – 58, avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 939 933 057,
Représentée par Monsieur Maxime KA, président,
Titulaire de 5 900 actions,

Soit deux (2) associées propriétaires de quatorze mille sept cent cinquante (14 750) actions,

Seules associées de la société **A.C.G.M. OPTIQUE**, société par actions simplifiée au capital de 147 500 € divisé en 14 750 actions de 10 € chacune réparties entre les soussignées comme indiqué ci-avant ayant son siège social à LYON (69004) – 3, Grande Rue de la Croix Rousse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 488 501 065,

Conformément à l'article 17 des statuts intitulé "DECISIONS COLLECTIVES" disposant que les décisions collectives *« peuvent aussi s'exprimer dans un acte authentique ou sous signature privée »*,

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les soussignées **décident** de nommer la société Opti'KA, soussignée, en qualité de Directeur Général de la société pour une durée indéterminée à compter du 7 mai 2025.

La société Opti'KA exercera ses fonctions conformément à l'article 14 des statuts.

Monsieur Maxime KA, déclare, es-qualités, accepter les fonctions ainsi confiées.

DEUXIEME DECISION

Les soussignées **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité afférentes à la décision ci-dessus adoptée.

Le présent acte qui constate les décisions unanimes des associées sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par toutes les associées sera conservé dans les archives de la société.

Signatures électroniques

De convention expresse, les soussignées sont convenues de signer électroniquement le présent acte, par le biais du service mis en place par le Conseil National des Barreaux.

Elles déclarent que le support électronique utilisé pour signer le présent acte, par le biais du service « e-ASSP » (e-Acte Sous Signature Privée), mis en place par le Conseil National des Barreaux, produit une signature électronique de même valeur qu'une signature manuscrite et lui confère la date certaine mentionnée par le service « e-ASSP » sur ledit acte.

Opti'KA

Représentée par M. Maxime KA

OPTIQUE ROYER

Représentée par M. Fabien ROYER

Document signé : ACTE DE DESIGNATION DG_A-160445-0705.pdf

Nombre de pages du document : 2 **Signatures :** 2

Réf: A-160445-0705

Emetteur :

Jean Jacques LEVRAT
avocat@cabinetlevrat.com

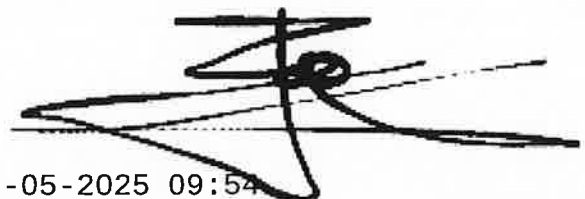
Signé par

Signature

Maxime Ka (Représentant de Opti'ka)

07-05-2025 09:58

Fabien Royer (Représentant de Optique royer)



07-05-2025 09:54

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"